DIALOGUE

ENTRE

JOSEPH II.

EMPEREUR DES ROMAINS,

GIOVANNI BRASCHI

PAPE sous le nom de PIE VI.

ET

LE COMTE DE L'AURAGUAIS.

Propter bonos Sacerdotes, etiam malos honora.
Chrys. in Matth. 25.

A ROME

M. DCC. LXXXII.

0-18-0-1413
8°-6455

DIALOGUE

ENTRE

L'EMPEREUR, LE PAPE

ET LE COMTE DE

LAURAGUAIS.

L'EMPEREUR.

Il me parait, M. le Comte, que S. S. se met en frais de toilette, ou qu'Elle se prépare à répondre aux arguments que je vais lui pousser...

LE COMTE.

Je crois que V. M. a plus d'un grief contre elle, & ne pouvant guères se défendre par des raisons humaines, j'imagine qu'elle invoque le S. Esprit afin de rendre la partie plus égale.

L'EMPEREUR.

Elle invoquera tout ce qu'elle voudra; je ne me payerai que de bonnes raisons. Je suis excédé des représentations de son Nonce apostolique; ma mère pouvait

s'y ſoumettre ; le reſpect que je dois à ſa mémoire & à ſes grandes qualités ne me permettent pas de la blâmer ſur cette bagatelle ; mais je me dois au bien de mes peuples, & ſans manquer au reſpect dû à la Religion, je veux en ſéparer les interêts de ceux de ſes miniſtres.

LE COMTE.

Rien n'eſt plus néceſſaire : il faut une ame auſſi ferme que celle de V. M. pour opérer cette heureuſe révolution. Tous les Souverains de l'Europe puiſſent-ils vous imiter bientôt! Ils ont beſoin d'un peu d'émulation. C'eſt à V. M. que leurs peuples redevront l'uſage de leur raiſon, qui ſemble s'être cachée dans un fond inacceſſible, depuis l'abandon que nos pères barbarement pieux en firent en faveur des Eccléſiaſtiques.

L'EMPEREUR.

Vous parlez juſte. Gardez, je vous prie, vos réfléxions pour les faire devant le Père des Fideles. Elles me procureront un moment de repos, dont j'aurai ſûrement beſoin pour rétorquer ſes ridicules prétentions. Je crois l'entendre. Il faut nous préparer à recevoir ſa ſainte Bénédiction, ...

LE COMTE.

Votre Majesté va me faire rire... S'il nous présente sa mule à baiser, je prie V. M. d'obtenir dispense pour tous deux.

L'EMPEREUR.

Laissez faire. *Angelo Braschi* oubliera, je crois, un instant sa triple couronne & sa mule. Il ne me parlera pas en souverain Pontife : C'est l'homme que je veux convaincre de mes droits, avant de me porter à un éclat contre le Pape. Cet entretien secret est de dernier égard que j'aurai pour ses sollicitations.

LE PAPE.

Salut & bénédiction à mon fils apostolique. Il voudra bien excuser un vieillard accablé par ses infirmités autant que par la conduite peu chrétienne de la plus grande partie des Souverains, qui autrefois ne donnoient pas de si cruels chagrins aux Successeurs des Apôtres.

L'EMPEREUR.

Il n'est pas question de tout cela, mon cher *Braschi*: vous avez profité depuis *S. Lin*, qui, dit-on, succéda à *Pierre* immédiatement; vous avez, dis-je, profité de la faiblesse des Princes & de l'ignoran-

ce des peuples. Notre tour eſt venu. Permettez que nous ſaiſiſſions le moment où la lumiere générale a diſpoſé tous les hommes à voir de ſang-froid la place que vous & vos prêtres devez occuper.

LE PAPE.

Quelle lumiere funeſte, mon fils ! Quoi ! Votre Majeſté Impériale donnera l'exemple ? avez vous oublié que votre couronne ne s'eſt affermie ſur la tête de vos ancêtres, que par l'autorité des Pontifes ; que le ſang des chrétiens a été verſé mille fois pour le ſoutien du trône impérial ? Si dans ces tems de diſcorde & d'horreurs, nous avions enchainé leurs bras par une bulle d'excommunication, où en feraient la plupart des empires ? où auraient-ils trouvé des défenſeurs lorſque toute la terre obéiſſait à la voix des chefs de l'égliſe ? ...

LE COMTE.

Ah, permettez-moi de dire à votre Béatitude terreſtre, que voilà un grand abus de mots. Si dans les ſiecles dont vous parlez, les Empereurs ou Rois n'avaient pas été auſſi imbécilles que le clergé était fripon, il en ſerait reſulté que....

LE PAPE.

Monſieur, je vous prie de ne point m'interrompre par vos ſarcaſmes injurieux. Il y a long-tems que je connais vos ſentiments peu catholiques. Je pourrais vous faire voir que je ſuis encore maitre chez-moi, & que vous n'avez pas affaire ici, au Prince d'*Henin* ni aux filles de l'opéra.

L'EMPEREUR.

V. S. conviendra que ſi elle eſt chez elle, je pourrais tant ſoit peu invalider le contrat d'acquiſition. M. le Comte eſt un homme d'eſprit, que je prends ſous ma protection : je lui ai permis de parler en m'accompagnant au rendez-vous ; ainſi tout ce qu'il dira doit être écouté. Paſſez-lui ſon emphaſe & ſes calembours, du reſte c'eſt un bon patriote. Il fait de la très belle porcelaine; je veux me l'attacher pour qu'il éleve une manufacture à *Anvers* lorſque le port ſera rétabli.

LE PAPE.

A la bonne heure. Tout cela ne me regarde plus malheureuſement. Que V. M. ſe jette ſur les Hollandois, tant pis pour eux ; ce ſont des mécréans : Ces indignes pacotilleurs marchent ſur le crucifix tous

les ans pour entrer au Japon. Anathème ſur eux. Mais vous dont une mère pieuſe a dû former le cœur ; vous élevé dans le ſein de l'Égliſe; vous dont aucun prédeceſſeur n'a réſiſté au pouvoir qu'elle donne à ſon chef viſible, depuis la fondation de l'empire d'occident ; oſez-vous former des projets contre cette même égliſe ?

L'EMPEREUR.

Je répondrai à V. S. qu'il ne me ſouvient que trop des humiliations que Grégoire VII & d'autres ont fait eſſuyer aux Henri IV, aux Frédéric II &c. c'eſt pour tarir la ſource de ces humiliations, pour préſerver mes ſucceſſeurs de ces affronts indignes de la majeſté du trône, que je veux ſéparer les droits de l'Empereur romain, d'avec ceux de l'Évêque de Rome; faire connaitre à mes peuples la fable pieuſe qui les a gouvernés pendant 15 ſiecles, & montrer aux générations préſente & futures la futilité des foudres du vatican.

LE PAPE.

J'ai bien prévu tout le mal que vous vouliez nous faire, lorſque votre ordonnance a paru touchant l'obédience des moines. Comment! vous leur défendez d'envoyer déſormais aucun argent à Rome

dans aucun cas, d'obéir aux ordres de leur Généraux étrangers, c'eſt-à dire, à ceux qui réſident à Rome. Eh que deviendra ma chambre apoſtolique, & ma *Datterie?*

L'EMPEREUR.

Elles deviendront ce qu'elles pourront: mais il eſt naturel que les ſujets d'un Souverain ne prêtent point ſerment entre les mains d'un autre ſouverain imaginaire, & puiſſent violer ainſi toutes les loix ſur leſquelles la ſociété eſt établie. Il eſt abſurde que des Moines ou des Clercs quelconques envoyent à Rome, l'argent qu'il reçoivent des Fidèles, ou des Princes d'un État; pour enrichir & faire vivre ſplendidement les ſujets d'un autre Prince. Il faut que chacun d'eux vive là où ils adminiſtrent les choſes ſaintes. Voilà le point où s'accordent les inſtitutions naturelles & ſurnaturelles (*). C'eſt par ce commerce illicite que Rome en différens tems a attiré à elle & attire encore une partie du numéraire des nations. Il eſt tems de remédier à cet abus. Ainſi point de réclamation ſur cet article. Je n'en reviendrai pas. Il faut que les prê-

(*) *Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.* Paul *aux C.* v. 14.

tres fassent circuler l'argent dans le pays qui le leur fournit ; c'est la moindre reconnaissance qu'on puisse exiger d'eux, en faveur de ce qu'on veut bien leur tolérer.

LE PAPE.

C'est attaquer visiblement notre puissance, c'est saper par les fondements les liens qui unissent les membres de l'église à leur chef. Vous voulez donc, Sire, qu'ils oublient ce qu'ils me doivent ? que dis-je ! ils deviendront des monstres d'ingratitude. Les supérieurs que vous leur ferez choisir ne penseront plus que pour eux ; ils vous feront plus de mal peut-être que vous n'en redoutez de notre part. & encore les priver du droit de recevoir des novices ! ah ! mon fils, que va devenir la religion romaine ? ---

L'EMPEREUR.

Croyez vous de bonne foi, mon pauvre *Braschi*, que ces opérations feront tort à la croyance des vrais fidèles ? je pense tout autrement. Ils sont persuadés que la corruption est presque générale dans l'engeance monacale ; le clergé n'en est pas absolument exempt. Tous les vrais Citoyens verront de bon œil la réforme

de ces fainéans, connus par leurs vices, leur inutilité & leurs fraudes.

LE COMTE.

Dieu soit loué : voilà un Empereur sans préjugés ! c'est pourtant à la Philosophie que l'humanité devra sa tolérance & sa liberté sociale. Si dans le dixieme siecle un Prince avait osé parler ainsi, les papes & les peuples l'auraient traité comme le malheureux *Robert* de France.

LE PAPE.

Vous voilà toujours, M. le Comte, avec vos idées romanesques : où avez vous pris cette belle façon de penser ? Dans vos voyages chez les Anglais ; nation bâtarde qui est séparée de nous depuis que leur Henri VIII, l'homme le plus débauché qu'il y eût alors, voulait nous contraindre à autoriser son divorce avec la pauvre Catherine d'Arragon ? Nous avons perdu le denier de S. Pierre : mais nous en sommes vengés par la perdition des ames de ces relaps. Ils sont devenus plus riches ; mais voyez comme ils en sont plus heureux ? ils ne faut pas convoiter les biens de ce monde : ce sont les richesses spirituelles que l'on doit rechercher.

LE COMTE.

Défaites vous donc prudemment des vôtres, avant qu'on vous y force, c'eſt ce qui s'appellerait prêcher d'exemple.

LE PAPE.

Encore un coup, finiſſons avec vos plaiſanteries. Je ne trouve rien de plaiſant à cela, moi. Je veux demander à S. M. I. ſi elle auſſi réſolue à laiſſer ſubſiſter l'ordonnance au ſujet des diſpenſes.

L'EMPEREUR.

Sans doute. Autant de fermeté dans cela que dans tous les changements que j'ai réſolus. Là, avouez entre nous, qu'il eſt ridicule, pour ne pas dire barbare, que deux époux ſoient obligés de recourir à la permiſſion d'un prêtre étranger, qui habite à pluſieurs centaines de lieues de leur patrie, pour s'unir légitimement. Comment a-t'on pû forger un menſonge auſſi abſurde que celui de dire que le prêtre étranger, à proportion de la ſomme qu'on lui donnera, peut effacer la conſanguinité qui ſe trouve entre les parties ? dans quelle loi a-t'on vu qu'on ne pouvait épouſer ſa commère ſans le conſentement de l'égliſe ? ah ! pauvres humains comme on vous a menés ! ce ſont les magiſtrats

ou les prélats du royaume, toujours avec la permiſſion du Prince, qui doivent décider les cas de cette nature après l'inſpection des titres teſtimoniaux; & s'il doit en couter quelques fraix aux contendants, ils doivent les payer à leurs compatriotes de préférence à un inconnu.

LE COMTE.

V. M. pourrait ajouter une foule innombrable d'autorités & d'exemples, de Rois, de Prêtres, d'Evêques, de Papes même qui ont épouſé leurs parentes! on me diſpenſera de les nommer: cela ferait un catalogue preſque auſſi grand que celui du fond de notre libraire *Pankouke*. Je ne citerai qu'un *Sergius* & *Jean* ſon fils qui fut Pape comme lui: ils étaient parents de *Théodore* & de *mazozie*: l'une était mère, l'autre ſœur: ils couchaient tous enſemble, comme au bon vieux tems.

LE PAPE.

En vérité, Comte, vous êtes aſſomant avec vos *Rébus*. Quel fond de malignité! Avez vous oublié que Louis XV vous exila pour vos bons mots? je ſuis bien faché de n'avoir pas des lettres de cachet! vous ſentez bien le fagot: prenez garde de

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS LUBLIN

trop roder autour de ceux de l'inquisition.

LE COMTE.

J'espère que le sauf-conduit de S. M. sera plus sûr que celui de Sigismond à *Jean Hus* pour aller au Concile de constance. Je suis ici sous la protection & sur les terres de S. M. Impériale, & je défie tous les sbires de la papauté de toucher à ma personne.

LE PAPE.

Ne perdons pas le tems en vaines disputes. Il me reste encore bien des questions à faire à S. M. Est-il vrai que V. M. I. accueille les protestants ? on m'assure que vous les rappellez auprès de vous ; qu'il y a même des chambellans de service actuels de cette communion. Voilà le comble. Comment vous souffririez que votre cour soit infestée par des Hérétiques ?

L'EMPEREUR.

Pourquoi non ? ceux que vous nommez ainsi sont de braves gens. Ce titre autrefois n'avait rien d'odieux : il signifiait des hommes plus éclairés que les autres. Je ne sais quel concile s'avisa de qualifier ainsi tous ceux qui n'étaient pas de son avis. Au reste, peu importe

la dénomination ; mes ſujets proteſtants m'intéreſſent autant que les catholiques. Ils ſont plus ſages en général, meilleurs & plus riches, parce qu'ils ne perdent pas un tems précieux en vaines cérémonies. Ils obſervent moins de fêtes; tant mieux : plus de travail & moins de débauche. D'ailleurs le libre exercice de leur religion n'eſt-il pas établi dans l'empire depuis la diète d'Augsbourg ? n'a t'il pas été confirmé par les capitulations de mes ancètres? Pourquoi n'approcherais-je pas de ma perſonne des hommes de mérite, qui peuvent penſer autrement que moi ſur des cérémonies qui ne forment point l'eſſence d'une vraie religion? Ma Chambre de Wetzlar, eſt compoſée de juges mi-partis. Pourquoi ma cour différerait-elle ? les Magiſtrats qui décident du ſort & de la fortune de mes ſujets directs ou médiats doivent être choiſis avec bien plus de difficulté & de ſageſſe que des courtiſans. Je ne demanderai jamais à aucun d'eux ce qu'il penſe : je m'occupe à veiller à ce qu'ils font. Je ferai de même avec les Juifs quand ils ſe conduiront ſagement. Il ne faut que de bonnes loix & des juges intègres. Avec ces deux moyens un état eſt toujours floriſſant. C'eſt la liberté de conſcience, du

commerce & de la preſſe qui produit des grands hommes en tout genre, & qui fait des bons citoyens. Un Prince aſſez éclairé pour ſuivre des principes auſſi juſtes, eſt ſûr en tout tems du cœur de ſes ſujets. Il n'a beſoin d'aucun dogme étranger, d'aucune opinion ultramontaine pour diriger leur activité au bien général de la Société.

LE PAPE.

Ainſi donc, vous voulez entièrement rompre avec la ſainte égliſe romaine ; avec le S. Siege apoſtolique ? vous renoncez à l'anneau du pêcheur ; vous vous ſéparez de Rome ?

L'EMPEREUR.

Oh que non : je n'ai garde. Ce n'eſt pas me ſéparer d'un bien que j'enviſage comme mon patrimoine que de règler & contenir l'ambition de ceux qui ſous un nom ſacré ſe ſont emparés de mes droits. C'eſt Rome qui doit obéir à mes décrets, & non me faire reſpecter les ſiens.

LE COMTE.

Voilà le mot !

LE PAPE (*regardant le Comte de travers.*)

Eh bien, eh bien ! voyons : où en voulez vous venir, M. le Comte, avec

votre mot? vous en avez assez dit de mots en votre vie.

LE COMTE.

Si S. M. veut le permettre, je vous dirai des choses qui ne calmeront pas votre bile;.. mais je dois respecter un honnête vieillard, qui n'a d'autres défauts que ceux de sa robe. Vous n'êtes pas en effet coupable des horreurs commises par la plus grande partie de ceux qui vous ont précédé. Vous en jouissez seulement, & nous voulons nous borner à vous faire convenir que ce n'est pas sous un titre bien clair. Je sais d'ailleurs que le Cardinal Braschi avait beaucoup d'esprit. Il ne l'a pas perdu depuis son exaltation; la preuve en est dans la protection éclatante qu'il accorde aux arts. Ce seul mérite me ferme la bouche.

LE PAPE.

Tout bas. Ainsi soit il. (*haut*) Je vous remercie de votre compliment aigre-doux, M. le Comte; mais il ne peut pas me déranger de l'attention que je dois porter aux discours de S. M. Elle me perce l'ame par ses nouveaux arrangements. Est-il bien vrai, mon très cher fils apostolique, que vous ayez per-

mis à votre académie de Bruxelles, de décerner un prix pour l'auteur téméraire qui prouvera clairement en quel siecle & par quels moyens le clergé eut entrée & voix délibérative dans les Etats de Brabant & des Pays bas ?

L'EMPEREUR.

Rien n'est plus vrai. J'ai même ordonné à ce corps de s'en occuper sérieusement. Il est juste que je sache en quel tems les prêtres, qui par leur institution doivent renoncer au monde, se sont mêlés de diriger & de contrôler les affaires des Souverains. Leur inspection ne doit s'étendre que sur les ames. Ils sont de simples représentants entre le Peuple & Dieu, & ils ne doivent en rien connaitre des actions ni du gouvernement temporel des Princes. N'est-il pas étrange, odieux, qu'un corps, le clergé, qui veut être distingué, séparé des autres classes de citoyens; qui possede des biens immenses, qui jouit des plus grandes immunités, veuille encore non seulement se soustraire à toute charge ou imposition quelconque, mais s'arroger le droit d'imposer en commun les peuples aveuglés ! par quelle démence,

les monarques ignorants se sont-ils laissé arracher les plus beaux droits de leur couronne, par ceux qui ne devraient que soulager les fardeaux & la misere de leurs frères? bien loin de là, on voit les ecclésiastiques dans tous les pays catholiques romains, jaloux de deux choses directement opposées aux loix de leur divin instituteur. L'une est la conservation de leurs biens temporels, tandis qu'il ne devraient aspirer qu'aux célestes, l'autre le droit de représenter dans la nation le premier ordre de l'état, ordre qui en est séparé & qui ne veut fournir aucun secours aux autres ordres qui le nourrissent & qui leur ont laissé pendant des siecles la paisible jouissance des biens que leurs devanciers imbécilles ont ravi à leurs héritiers légitimes pour les donner à l'église. Je dois vous faire grace du prétexte sur lequel ces donations furent faites : vous le savez mieux que moi, je suis sûr que votre cœur le désavoue.

LE PAPE.

Ceci devient plus sérieux. Considérez-vous, mon cher fils, les maux auxquels vous vous exposez? Ne craignez-vous

pas la vengeance du ciel en cherchant à détruire les pasteurs de son troupeau chéri ? Quoi, enlever le bien des Évêques, des prêtres, des serviteurs de Dieu ! Redoutez, mon fils, son courroux : il peut encore exaucer les vœux que ses ministres formeront en apprenant les nouveaux règlements auxquels vous voulez les soumettre.

LE COMTE.

Armes impuissantes, vaines menaces. La terre ne tremble plus aux cris des ministres des cieux : nous ne portons pas nos mains sur l'arche du seigneur, mais sur les biens des lévites prévaricateurs ou plutôt de ceux qui se disent les descendants des Lévites.

L'EMPEREUR.

Le comte a raison : nous ne vivons plus sous la premiere loi. Dieu a cru devoir la changer en envoyant le Rédempteur du genre humain. C'est de cette nouvelle loi qu'il faut partir. Il m'est facile de prouver que les successeurs des apôtres se sont écartés des traces de J. C. autant que ceux de Moïse & d'Aaron. J'oserai dire même qu'ils sont allés plus loin. Le Fils de Dieu & ses apôtres étaient

bien loin d'avoir des richeſſes, ni de ſonger aux moyens d'en acquérir ; ils ne penſaient qu'au moment. Il diſait lui-même à ſes Diſciples que ſon Royaume n'était pas de ce monde. Enfin V. S. ſait comme moi qu'au paſſage de *Capharnaüm* il fallut un miracle pour trouver de quoi payer le péage lorſque J. C. y entra.

LE COMTE.

Il y a loin de là aux revenus actuels du clergé pris collectivement ! V. S. en conviendra : peut-être direz vous, on nous a donné.. ? --- Fort peu de choſe. Encore pour obtenir ce peu, quels reſſorts avez vous fait jouer ? mais vous avez acquis par des impôts forcés ſur des objets qui n'en étaient pas ſuſceptibles, & que vous n'étiez pas en droit d'aſſeoir ni de percevoir --- par des promeſſes ſur un avenir qui n'eſt point en votre pouvoir, & dont Dieu ſeul a le ſecret & diſpoſe ; --- par l'épouvante que vous jettiez dans des ames puſillanimes en prêchant la fin prochaine du monde ; --- par votre art à ſaiſir ce moment de faibleſſe, de crainte & d'eſpoir, où ne pouvaient manquer de ſe trouver aux approches de la mort, des malheu-

reux que vous aviez pris ſoin d'enyvrer de l'idée impie d'un juge inexorable.

LE PAPE.

C'eſt par de tels diſcours que les corrupteurs de mon cher Fils apoſtolique, ont ſçu entrainer ſon eſprit & gâter ſon cœur. Applaudiſſez vous, M. le Comte, vous avez débité des merveilles. Je pourrais vous prouver le contraire de tout ce que vous avancez; mais je n'en ſuis pas réduit là: je me flatte encore de ramener S. M. I. Le dernier coup n'eſt pas porté. Le ciel peut le détourner. Je dois actuellement me plaindre à mon bien-aimé Joſeph, de la façon cavaliere dont il me fit annoncer la mort de ſon auguſte Mère, de la querelle qu'il m'a faite ſur mon refus de diſpenſe d'ordination de ſon frere Maximilien, de la maniere leſte avec laquelle il a congédié, à ce qu'on m'a dit, les ammôniers de ſes troupes impériales, & des ordres ou des inſinuations qu'il a donnés au Grand Duc de Toſcane, pour qu'il fit valoir ſes prétentions ſur l'exarcat de Ravenne.

L'EMPEREUR.

Un moment, je vous prie, ces quatre chefs méritent chacun un petit commen-

ire à part. Il faut procéder avec ordre, afin de ne vous laiſſer aucun doute ſur la juſteſſe des motifs qui ont dirigé mes démarches. Je commence par les obſèques que je vous fis demander pour Marie Thérèſe. Il me parait conſéquent qu'une Impératrice Romaine devait obtenir dans la ville capitale de ſon empire, un ſervice plus magnifique, plus ſomptueux, que dans le lieu de ſa réſidence ordinaire, que dans aucune autre ville. Vous le deviez à la protection dont elle a pendant ſa vie, honoré le Clergé Romain; vous le deviez à ſes vertus religieuſes, à ſon titre. Vous ne l'avez pas fait pourtant, ſous le prétexte illuſoire que je ne vous ai pas envoyé un ambaſſadeur extraordinaire pour vous notifier ſa mort. Otez votre Thiare, mon cher Braſchi, & nous verrons après ſi je dois traiter d'égal avec vous. En bonne foi vous oubliez que je ſuis votre Seigneur ſuzerain, tout au moins; faut-il tant de façons avec ſon vaſſal?

LE PAPE. (*hors de lui-même*)

Ah! ciel, peut-traiter ainſi un ſouverain Pontife! vous courez à la damnation, mon cher fils! tout eſt perdu!

quel Démon vous a inculqué ces effroyables maximes ? je vois clairement qu'il n'y a plus rien à eſpérer de vous. Les déteſtables écrivains modernes vous ont appris à blaſphêmer. Voilà leur morale, voilà les phraſes impies dont ils rempliſſent leurs écrits.

L'EMPEREUR.

Rien de tout cela. Je proteſte à V. S. que la raiſon ſeule a tout fait. Je n'ai beſoin pour connaitre mes droits que de fouiller dans mes archives. Tout à l'heure vous verrez qu'elles m'ont appris bien d'autres choſes.

LE COMTE.

Si V. M. voulait auſſi fouiller dans celles du Vatican, elles lui fourniraient, j'en ſuis très ſûr, des éclairciſſements qui ſeraient capables de nous pétrifier d'admiration, quoique les pontifes ruſés en aient fait enlever les titres qui auraient pu dépoſer contre eux,

LE PAPE.

Je ne ſais, M. le Comte, par où j'ai mérité d'être traité ainſi par vous. N'eſt-ce pas aſſez de la douleur que me cauſent les projets iniques de mon cher Joſeph, ſans y joindre encore vos obſervations ſcandaleuſes ?

LE COMTE.

Allons la paix : voilà qui eſt fini, j'obſerverai le ſilence tant que je pourrai ; je ne veux pas vous fâcher.

L'EMPEREUR.

Sans doute. Ce n'eſt pas l'intention du Comte. Revenons. J'ai trouvé dans mes archives une ordonnance d'Othon III. datée de la fin du dixieme ſiecle, qui défend très formellement „de procéder à l'élection „ „ desPapes avant que le peuple & le cler- „ „ gé de Rome aient obtenu le conſente- „ „ ment des Empereurs. „ Cela eſt clair. Je pourrais vous citer mille exemples ſemblables. Il me ſuffit de vous dire que depuis Othon, aucun Empereur n'a renoncé à ſes droits. Or celui qui doit être nommé par nous ne peut pas nous commander : cela va de ſuite. Quant à mon frère Maximilien ; j'ai trouvé fort mauvais que vous n'yez pas voulu accorder le délai de 20 ans qu'on vous demandait du vivant de ma Mère, pour l'ordination. Ce n'eſt pas un prêtre que j'en veux faire, c'eſt un Électeur. Serait-il le premier laïc qui ait poſſedé des évêchés ? je crois que vous l'auriez emporté, ſi l'impératrice eût vécu : il ſerait

prêtre : mais ce n'eſt pas là mon deſſein ; je veux en faire un Roi de Pologne. Quand il ſera électeur, nous troquerons d'états ; je lui donnerai toutes les provinces, qui me ſont échues au partage de ce royaume, pour ſes terres de Weſtphalie ; je ſuis bien aiſe de voir de plus près ce qui ſe paſſe en Hollande & à Clèves.

LE PAPE.

Comment, mon fils, vous voulez avoir un électorat de plus dans votre maiſon, ſéculariſer des évêchés, enfreindre les capitulations germaniques? Et que diront les Electeurs prêtres ?

L'EMPEREUR.

Ce qu'ils voudront. Je ne travaille pas pour leur bien, mais pour celui de mes peuples. D'ailleurs qu'importe aux Électeurs eccléſiaſtiques que je ſécularise un de leurs confrères ? dès que je ne touche pas à leur temporel ni à leurs privilèges, ils n'ont rien à dire. Quand ils ſ'appercevront des bons effets de ma tolérance abſolue, qui vous dit qu'ils ne feront pas comme moi ?

LE COMTE.

S. M. a raiſon. On n'a qu'à conſer-

ver à tous les Ecclésiastiques, moines, évêques &c. leur temporel, permettre qu'ils en disposent à leur gré ; je réponds qu'à ce prix on fera d'eux tout ce qu'on voudra. C'est le seul lien qui les attache à l'église. Ils en savent plus que nous là dessus. Que V. S. l'avoue de bonne foi, nous connaissons sa façon de penser ; n'est-il pas vrai que si toutes les Puissances vous déclaraient que tous vos biens quelconques vous demeureront à condition de renoncer à la Papauté, vous finiriez par vous faire Turc, s'ils l'exigeaient, tant vous auriez peur de la confiscation ?

LE PAPE.

Oh ! nous n'en sommes pas encore là, M. !

L'EMPEREUR.

Non; mais nous pourrions y venir. C'est ici l'article le plus essentiel qui me reste à traiter. Je passerai légérement sur l'affaire des aumôniers ; c'est un point d'économie purement militaire. Il est certain qu'on peut se passer d'eux pendant la paix ; il y a assez d'églises dans les villes de garnison, pour que le soldat se passe aisément d'un prêtre particulier. Je n'exige pas d'ail-

leurs que mes ſoldats ſoient bons catholiques ; il me ſuffit q'ils ſoient braves, propres & ardens : l'Egliſe abhorre le ſang, elle ne peut donc pas leur inspirer l'audace d'en verſer. Si mon malheur veut que je faſſe la guerre, je prendrai alors les moines les plus jeunes & les plus robuſtes de mes états & je les ferai aumôniers de l'armée : je leur enjoindrai d'exhorter les troupes à vaincre ou à périr noblement. S'il eſt néceſſaire même, je les ferai ſonner de la trompette à la tête du régiment, comme autre fois les lévites gardiens de *l'arche* étaient à la tête des Tribus judaïques.

LE COMTE.

Ma foi, il y a longtems qu'on aurait dû prendre ce parti dans tous les États où les moines ſemblables à des ſangſues ſ'abreuvent du ſang des peuples. Miſérable vermine, rentrez dans le néant d'où le fanatiſme vous a tirée, ou devenez des citoyens utiles !

LE PAPE.

Ah, Dieu ! ayez pitié de nous. Chaque mot eſt un coup de poignard dans mon cœur. Vous verrai-je inſulter de la ſorte mes cheres ouailles ? & vous, ſi-

re, écoutez mes prières, ne portez pas la désolation dans le troupeau du seigneur.

L'EMPEREUR.

Je ne leur veux pas autant de mal qu'ils en ont fait au monde! je n'agis que pour le bonheur des peuples que Dieu m'a confiés. Il est juste que je leur rende une partie des biens que votre église a de trop. Je n'exige pas que tout s'opère à la fois. Personne ne sera dépouillé. Tous les ecclésiastiques qui jouissent actuellement, jouiront, leur vie durant. Pour la posterité, je m'en charge. Heureusement ils n'en ont point: cela les rendra plus traitables. Mais vous, S. P. le cœur ne vous dit-il pas que vous avez aussi une légitime restitution à faire? ne convenez-vous pas qu'il existe chez vous un genre de possession, une sorte de propriété dont l'origine se perd dans le dédale obscur, non de l'antiquité, mais d'un tems où des mains partiales tenaient la plume de l'histoire? Le manège, la fraude en fabriquerent les titres; la crédule & craintive ignorance les souscrivit, ou n'osa en contester l'autenticité. Si ceux qui réclament aujourd'hui la faveur de la propriété, qu'ils possèdent sur des fonde-

ments aussi ruineux, par des concussions aussi suspectes, voulaient se défendre, ils n'auraient d'autre réponse à faire que celle-ci : *ce qu'on a acquis dans les ténébres, se conserve dans la confusion.* Or croyez vous que cette réponse fut admise au tribunal de l'impartialité ?

LE PAPE.

Quoi, Sire ! est-ce que nous n'avons pas des titres plus augustes, plus respectables ; ceux de Constantin, de Pepin, Charlemagne ; ceux de vos ancêtres enfin : pouvez-vous les invalider ?

L'EMPEREUR.

Oui. Comment avez-vous acquis ces titres ? par les moyens que je viens de rappeller : il ne faut pas les répéter, mais entrer dans le détail de la contexture, des concessions que vous alléguez. La premiere donation faite au S. Siege est de Constantin, mais l'acte porte qu'il se réserve la suprématie de tous les lieux dont il cède la jouissance aux Papes. Ses fils & ses petits - fils l'ont exercée en conséquence. La seconde est de Charlemagne & de Pepin son père. Vous savez qu'Astolfe Roi de Lombardie assiegea Ravenne en 752. L'exarque, ou gouverneur d'Ita-

lie pour l'Empereur, prit la fuite & se sauva en Grèce. L'année suivante, Astolfe assiege Rome; le Pape Étienne II demande des secours à l'Empereur, en l'informant des conquêtes d'Astolfe en Italie. La faiblesse de l'empire de Constantinople ne permit pas alors qu'on pût faire marcher des troupes à Rome. Le Pape va trouver Pepin en personne. Celui-ci passe en Italie aux sollicitations d'Etienne, force Astolfe à une paix humiliante. Dans le traité il est dit qu'il rendra Ravenne à l'Empereur, & au Pape les villes qu'il redemandait, sans qu'elles lui eussent jamais appartenu. En reconnaissance le Pape sacra Pepin avec toute sa famille & lui donna le titre de Patrice de Rome. Cela ne coutait guères.

Dans la suite, Charlemagne devenu Empereur, ratifia la donation de Pepin, y ajouta d'autres domaines. Mais jamais il ne fut parlé ni de la ville de Rome, ni de l'exarcat de Ravenne: & il est inséré dans l'acte de Charlemagne, une clause très remarquable, que voici: *Sauf sur ces pays & Duchés notre domination en tout & leur sujettion.* Ce que l'on entend principalement du duché de Rome, dont

Louis le débonnaire & ses successeurs conserverent la souveraineté.

Othon le grand vint à Rome en 962. Le Pape Jean XII. après le couronnement de l'Empereur lui prêta serment de ne jamais renoncer à son obéissance. Othon confirma les donations faites à l'église de Rome par Pepin & par Charlemagne : il y ajouta Rietti, Amiterne & cinq autres ville de Lombardie. On trouve à la fin de la donation cette clause ; *Sauf en tout notre puissance & celle de notre fils & de nos descendans.*

Voilà, mon cher Braschi, vos titres les plus précieux. Je passe sous silence les donations de la Comtesse *Mathilde*, maitresse de *Grégoire* VII. celles des *Théodora*, des *Mazozies* &c. car pour en prouver la non-valeur, il faudrait rappeller les crimes qu'elles ont fait commettre à cette famille incestueuse, aux *Alexandre* VI, aux *Borgia* & à tant d'autres : ma bouche répugne à prononcer ces horreurs. Remontons à la source.

Premiere époque. Constantin encore payen s'était souillé de tous les crimes. L'hiérophante lui déclara qu'il n'y avait plus d'expiation pour lui : il se tourna du côté des Chrétiens dont les pasteurs lui

promirent la rémiſſion de ſes péchés. En reconnaiſſance, non ſeulement il toléra leur religion, mais il combla de biens & d'honneurs ſes Miniſtres, & quoique *ces richeſſes fuſſent ſans domination & ces honneurs ſans puiſſance*, ils ſont devenus la baſe du pouvoir réèl dont vous vous revêtites dans les ſiecles ſuivants.

Pepin eſt dans le même cas : il eſt uſurpateur, ſi Conſtantin était criminel. Dans ces tems barbares, les prêtres étaient tout pour les peuples aſſervis, courbés ſous l'ignorance ; Pepin, dis je, ſentit combien il était important pour juſtifier ſon uſurpation, de la légitimer aux yeux des Français par l'aveu du Pape, regardé alors comme le Diſpenſateur des couronnes : mais donna-t-il ce qui lui appartenait ? Charlemagne, Othon, Frédéric, Sigiſmond en approuvant ces donations n'ont il pas toujours expreſſement déclaré qu'elles ne s'étendaient qu'à l'utile des domaines cédés ? tout le monde ſait par quelle voie les Pontifes ont uſurpé le direct.

Voici enfin la grande chartre des Évêques de Rome, des moines & des prêtres. C'eſt à Dieu, diſent-ils, que l'offrande a été faite : par conſéquent y toucher ſerait un ſacrilége. Dans le principe,

cet aveu ſeul ſuffit pour annuller toute donation : Dieu & l'égliſe n'ont beſoin de rien ; ce ſont ſes Miniſtres qui jouiſſent des dons qu'on leur a offerts. Or la ſubſtitution n'eſt pas moindre que d'un corps phyſique à un être moral ou myſtique. Mais la ſuppoſition des perſonnes dans un acte quelconque, en emporte l'invalidité : donc les donations faites aux Papes ou aux Prêtres, ſous le nom emprunté de Dieu ou de l'égliſe, ſont nulles d'une nullité de droit.

LE COMTE.

Ma foi, Sire, V. M. mérite le titre de défenſeur du genre humain. Jamais aucun Prince n'a plaidé ſa cauſe avec autant d'évidence & de vérité.

LE PAPE.

Voilà le langage des cours : C'eſt ainſi qu'une flatterie perfide corrompt les cœurs les plus innocents. Par quelle fatalité faut-il que ce ſoit Pie VI, qui endure toutes ces mortifications ! Reſpectez du moins la faibleſſe de mon âge ; mon fils, mon cher Joſeph.....

L'EMPEREUR.

Vous n'avez rien à craindre particuliérement. Ce n'eſt point à Braſchi que j'en

veux, c'eſt aux inſolentes fraudes de ſes prédéceſſeurs. N'eſt il pas inconcevable que les Pontifes romains à la tête d'une religion où l'on reconnait tenir tout de la bonté de Dieu, aient voulu perſuader que l'on pouvoit uſer de retour envers lui? vous nous avez demandé nos biens au nom de Dieu; je vous ai prouvé que c'était pour vous que vous vous en étiez emparés; car Dieu n'exige pas qu'on lui rende les biens qu'il a voulu nous donner.

LE COMTE.

Parbleu cela reſſemblerait aux Dieux de la fable qui mangeaient & qui buvaient. Le nôtre qui eſt impaſſible, n'exige que l'adoration & le ſentiment de reconnaiſſance; encore eſt-ce pour notre propre bonheur, & non pour le ſien.

LE PAPE.

Je ſuis forcé de vous dire, M. le comte, que je ne m'accomode point de ce ton goguenard : vous avez l'air triomphant à cette heure; mais un jour vous rendrez compte devant ce Dieu que vous oſez nommer dans vos froides plaiſanteries, de l'injure faite à ſa loi en la perſonne de ſon vicaire.

L' EMPEREUR.

Encore un mot & nous vous laiſſons. Écoutez bien, mon cher Pie VI, (puisqu'il vous plait de vous nommer ainſi,) je vous conſeille en attendant que je revienne réclamer mes droits injuſtement uſurpés, de vous dire tous les ſoirs à vous-même, après votre priere. -- „Mes prédéceſſeurs ont dépouillé les Princes, les Rois, les Empereurs, les Peuples : eh ! par quel droit & ſur quel motif ! l'illuſion & l'erreur garantiſſoient leurs pactes avec ces Souverains & leurs ſujets, l'intérêt perſonel en dictait les conditions, notre cupidité les motivait. Cependant nous avons joui, & lorſqu'il a été queſtion de défendre notre jouiſſance, un heureux menſonge a ſuffi. Nos richeſſes ſont à Dieu, avons nous dit. L'on nous a cru : cette ſimple allégation a fait taire les Princes & la multitude qui revendiquaient les biens dont nous les avions dépouillés. Que ſera-ce donc quand le légiſlateur ſuprême, armé du motif équitable & tranſcendant du bien public, voudra nous dépouiller à ſon tour ? la piété, la raiſon, l'intérêt général concluront contre nous. . . . „

LE COMTE.

Il n'y a plus rien à dire après cet éloquent ſoliloque & je ſuis ſûr que lorſque S. S. en ſera bien pénétrée, elle ne s'étonnera pas de voir arriver un gouverneur dans Rome. En attendant nous baiſons ſes pieds ſacrés.

L'EMPEREUR.

Adieu, mon cher Braſchi. Vous pouvez aſſembler le ſacré Collège & réfléchir enſemble ſur ce que je viens de vous expoſer : mais ſoyez ſûr que quoique l'on faſſe, je ne changerai jamais de ſentiment. Si j'ai le malheur d'échouer, j'aurai montré du moins le chemin à mes ſucceſſeurs, ils profiteront de mes faux-pas, ſi je ne puis franchir l'abime. Allons diner, Comte.

LE PAPE.

(*Les reconduiſant & donnant la bénédiction.*)

J'eſpère, mon cher fils, que le ciel vous convertira & qu'il changera votre eſprit abuſé...

L'EMPEREUR.

Jamais - - jamais. ---

FIN.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Ignacy Lachnicki

KSIĘGOZBIÓR
MARCINA ZAMOYSKIEGO
3608 -KZ

3618-K2